



# Conseil d'administration

347<sup>e</sup> session, Genève, 13-23 mars 2023

Section institutionnelle

INS

**Date:** 21 février 2023

**Original:** anglais

Onzième question à l'ordre du jour

## Réunions régionales de l'OIT: Examen des possibilités envisageables pour maintenir, supprimer ou adapter les réunions futures

### Objet du document

Le présent document expose l'évaluation de l'impact des réunions régionales qui a été menée pour donner suite à la décision prise par le Conseil d'administration à sa 346<sup>e</sup> session (octobre-novembre 2022). Il contient différentes options soumises à l'examen du Conseil d'administration (voir le projet de décision au paragraphe 5).

**Objectifs stratégiques pertinents:** Tous les objectifs stratégiques.

**Principal résultat:** Résultat facilitateur B: Amélioration du rôle moteur et de la gouvernance de l'Organisation.

**Incidences sur le plan des politiques:** Aucune.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Aucune.

**Suivi nécessaire:** Élaboration par le Bureau d'une proposition détaillée sur l'une des options pour la 349<sup>e</sup> session (octobre-novembre 2023) du Conseil d'administration.

**Unité auteur:** Département des relations, des réunions et des documents officiels (RELMEETINGS).

**Documents connexes:** [GB.346/INS/PV](#); [GB.346/INS/17/7](#).

1. À la 346<sup>e</sup> session (octobre-novembre 2022) du Conseil d'administration du BIT, le Directeur général a proposé de mettre fin aux réunions régionales et d'allouer les ressources correspondantes au renforcement des activités de l'OIT sur le terrain <sup>1</sup>. Après avoir exprimé des vues divergentes, les membres du Conseil d'administration ont demandé au Bureau de «réaliser une évaluation différenciée par région de l'impact d'une telle mesure, incluant une analyse des coûts et avantages des réunions régionales» et décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la 347<sup>e</sup> session (mars 2023), «pour examen et décision, une question concernant l'opportunité de maintenir, de supprimer ou d'adapter les réunions régionales» <sup>2</sup>.
2. L'évaluation a été menée du 5 décembre 2022 au 3 février 2023 par deux consultants externes, qui ont utilisé une large gamme d'outils pour mesurer l'impact des réunions régionales. Elle couvre quatre réunions régionales <sup>3</sup>: i) la seizième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique (Bali, 2016); ii) la dixième Réunion régionale européenne (Istanbul, 2017); iii) la dix-neuvième Réunion régionale des Amériques (Panama, 2018); et iv) la quatorzième Réunion régionale africaine (Abidjan, 2019). Les travaux d'analyse portaient également sur l'évolution des réunions régionales de l'OIT depuis que les modalités actuelles ont été instaurées, en 1996.
3. Le rapport présenté par les consultants est annexé au présent document. Il contient les options ci-après, soumises à l'examen du Conseil d'administration:
  - Option 1. Maintien du statu quo.
  - Option 2. Suppression des réunions régionales de l'OIT.
  - Option 3.1. Regroupement des réunions régionales de l'OIT et des sessions de la Conférence internationale du Travail à Genève.
  - Option 3.2: Regroupement des réunions régionales de l'OIT et des sessions de la Conférence internationale du Travail organisées alternativement dans chaque région.
  - Option 3.3: Regroupement des réunions régionales de l'OIT et des réunions régionales organisées par d'autres entités.
  - Option 3.4: Approche par région.
  - Option 4: Remplacement des réunions régionales de l'OIT par des forums régionaux de l'OIT.
4. Si le Conseil d'administration retient l'option 4 présentée dans le rapport des consultants, le Bureau pourrait préparer, pour examen à la prochaine session du Conseil d'administration, un rapport détaillé sur les modalités des forums régionaux et les modifications à apporter au cadre régissant actuellement les réunions régionales, en fonction des orientations reçues lors de la discussion.

---

<sup>1</sup> GB.346/INS/17/7.

<sup>2</sup> GB.346/INS/PV, paragr. 666.

<sup>3</sup> En raison de la pandémie de COVID-19, aucune réunion régionale n'a eu lieu en 2020 et 2021. Le cycle a repris en 2022 avec la dix-septième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique, tenue à Singapour en décembre 2022. Le rapport annexé ne couvre que certains aspects de cette réunion régionale, car elle a eu lieu récemment.

## ► **Projet de décision**

---

- 5. Le Conseil d'administration demande au Bureau d'élaborer, pour examen à sa 349<sup>e</sup> session (octobre-novembre 2023), une proposition concernant les modalités des forums régionaux, en tenant compte des points de vue exprimés et des orientations fournies lors de la discussion.**

► **Annexe****Rapport sur l'évaluation de l'impact des réunions régionales de l'OIT****Table des matières**

	<b>Page</b>
1. Évolution du format, du Règlement et des pratiques des réunions régionales de l'OIT .....	6
2. Participation aux réunions régionales de l'OIT .....	8
3. Analyse coûts-avantages.....	11
3.1. Méthodologie.....	11
3.2. Suivi des réunions régionales de l'OIT .....	11
3.3. Avantages des réunions régionales de l'OIT .....	13
3.4. Faiblesses des réunions régionales de l'OIT.....	14
3.5. Coût des réunions régionales de l'OIT .....	15
4. Options envisageables pour l'avenir .....	16
Option 1. Maintien du statu quo .....	17
Option 2. Suppression des réunions régionales de l'OIT.....	17
Option 3.1. Regroupement des réunions régionales de l'OIT et des sessions de la Conférence internationale du Travail à Genève.....	18
Option 3.2. Regroupement des réunions régionales de l'OIT et des sessions de la Conférence internationale du Travail organisées alternativement dans chaque région .....	18
Option 3.3. Regroupement des réunions régionales de l'OIT et des réunions régionales organisées par d'autres organismes .....	19
Option 3.4. Approche par région.....	19
Option 4. Remplacement des réunions régionales de l'OIT par des forums régionaux de l'OIT .....	19

## 1. Évolution du format, du Règlement et des pratiques des réunions régionales de l'OIT

1. Les conférences ou réunions régionales font depuis longtemps partie de l'Organisation internationale du Travail, dont elles soutiennent la gouvernance mondiale <sup>1</sup>. La première conférence régionale de l'OIT s'est tenue en 1936 dans la région des Amériques (Santiago), à une époque où l'on voyageait par voie maritime et où la communication avec le siège était difficile et coûteuse. Une deuxième conférence dans cette même région a été organisée trois ans plus tard à La Havane, suivie d'une troisième sept ans plus tard à Mexico. Après le mouvement de décolonisation d'après-guerre qui a entraîné l'augmentation du nombre d'États Membres de l'OIT, de telles conférences ont commencé à être organisées dans d'autres régions. La région de l'Asie et du Pacifique (qui, aux fins des réunions régionales, comprend également les États relevant du Bureau régional pour les États arabes) a tenu sa première conférence régionale en 1947 à New Delhi. La première Réunion régionale européenne a eu lieu en 1955 à Genève et la première Réunion régionale africaine s'est déroulée en 1960 à Lagos. Ce n'est toutefois qu'en 1973 que le Conseil d'administration a établi la pratique courante consistant à convoquer chaque année une réunion de l'OIT dans l'une des quatre régions, selon un roulement établi.
2. Les réunions régionales ne sont pas des organes décisionnels. En vertu de l'article 38 de la Constitution de l'OIT, adoptée en 1946, la convocation de ces réunions est facultative, et les fonctions et procédure applicables devraient être régies par des règles formulées par le Conseil d'administration et confirmées par la Conférence.
3. Les conférences régionales ont fonctionné sans règlement jusqu'en 1948, date à laquelle la Conférence internationale du Travail a adopté des règles formelles en la matière. Ces règles, qui ont été modifiées à plusieurs reprises, sont restées en vigueur jusqu'en 1996, avant que le Conseil d'administration ne décide, principalement pour des raisons budgétaires, de remplacer les conférences régionales de deux semaines par des réunions régionales <sup>2</sup> plus courtes, d'une durée d'une semaine. La première réunion régionale s'est tenue à Bangkok en 1997.
4. Les nouvelles modalités ont été appliquées à titre expérimental dans cinq réunions régionales tenues entre 1997 et 2001. Quelques adaptations mineures ont permis d'établir une structure type pour toutes les réunions régionales organisées depuis lors:
  - **Objet:** Les réunions régionales soutiennent la gouvernance mondiale de l'OIT et offrent l'occasion à des délégations tripartites d'examiner la programmation et l'exécution des activités menées par l'OIT dans la région <sup>3</sup>.
  - **Ordre du jour:** L'examen du rapport du Directeur général est la seule question inscrite à l'ordre du jour.
  - **Durée:** Les réunions régionales durent quatre jours, à moins que le Conseil d'administration n'en décide autrement.

<sup>1</sup> Au total, 60 conférences et réunions régionales de l'OIT ont été organisées: 19 dans la région des Amériques, 17 dans la région de l'Asie et du Pacifique (y compris les États arabes), 14 en Afrique et 10 en Europe.

<sup>2</sup> Aux fins de l'article 38 de la Constitution, les réunions régionales devraient être considérées comme des conférences régionales.

<sup>3</sup> OIT, *Règlement des réunions régionales*, 2021, 5-6.

- **Résultat:** Des conclusions, négociées par un groupe de rédaction et adoptées en séance plénière, sont établies pour orienter les travaux futurs de l'OIT dans la région.
5. Des modifications mineures ont été apportées au Règlement des réunions régionales en 2002 et 2008. Le Conseil d'administration est également convenu que le Règlement devrait être précédé d'une note introductive non contraignante. Par ailleurs, il a décidé, à sa 311<sup>e</sup> session (juin 2011), d'examiner le fonctionnement des réunions régionales dans le cadre de la réforme globale pour une gouvernance plus efficace de l'Organisation <sup>4</sup>. À la suite d'autres discussions en 2016 et 2017, le Règlement actuellement en vigueur a été adopté par le Conseil d'administration à sa 332<sup>e</sup> session (mars 2018) <sup>5</sup>, puis approuvé par la Conférence internationale du Travail.
6. Au fil du temps, les dispositions pratiques ont fait l'objet d'améliorations, portant notamment sur les points suivants:
- **Vérification des pouvoirs:** Une liste préliminaire des participants est publiée en ligne une semaine avant chaque réunion régionale et deux listes actualisées sont publiées pendant la réunion.
  - **Lieu:** La note introductive du Règlement indique que les réunions régionales ont lieu dans le pays où se trouve le bureau régional de l'OIT correspondant, à moins que le Conseil d'administration n'en décide autrement. Les sept réunions régionales qui ont suivi l'adoption du nouveau format en 1996 ont eu lieu dans la ville où se trouvait le bureau régional concerné. Cependant, depuis la septième Réunion régionale européenne (Budapest, 2005), 12 réunions régionales sur 16 se sont tenues ailleurs dans la région.
  - **Ordre du jour:**
    - i) Des tables rondes dédiées à des thèmes clés ont été mises en place progressivement à partir de 2003.
    - ii) L'expérience récente montre que les réunions régionales tendent à recevoir des mandats supplémentaires du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail:
      - o En mars 2014, le Conseil d'administration a demandé au Bureau d'inclure dans le programme des réunions régionales une séance spéciale sur la promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les entreprises multinationales). Cette séance continue d'être organisée à toutes les réunions régionales.
      - o D'autres décisions analogues ont été suspendues (par exemple, la campagne de ratification du protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930 <sup>6</sup>) ou n'ont jamais été mises en œuvre (par exemple, l'examen de la résolution de la Conférence accompagnant la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015).

<sup>4</sup> Dans le cadre du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail. Voir également les documents [GB.328/WP/GBC/2](#) et [GB.329/WP/GBC/4\(Rev.\)](#).

<sup>5</sup> Y compris le principe selon lequel chaque État Membre ne participe en tant que Membre à part entière qu'à la réunion de la région dans laquelle son pays se situe, le statut d'observateur étant accordé aux États Membres responsables des relations extérieures de territoires situés dans une autre région.

<sup>6</sup> Cela n'a eu lieu qu'une seule fois, à la treizième Réunion régionale africaine (Addis-Abeba, 2015).

- **Document final:**
    - i) Depuis la neuvième Réunion régionale européenne (Oslo, 2013), le document final prend la forme d'une courte déclaration ou initiative, et non plus de longues conclusions.
    - ii) Les réunions régionales continuent d'approuver le document final, mais n'adoptent plus le rapport de la réunion <sup>7</sup>.
  - **Possibilité de participation à distance:** Les participants ne pouvant se rendre en personne à la dernière réunion régionale (dix-septième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique, Singapour, 2022) ont été autorisés à y assister en ligne, à titre exceptionnel.
  - **Technologies de l'information:**
    - i) Les approches économes en papier sont privilégiées depuis la neuvième Réunion régionale européenne (Oslo, 2013) où les documents ont été transmis aux délégués sur clé USB; depuis la quatorzième Réunion régionale africaine (Abidjan, 2019), les délégués peuvent accéder aux documents en utilisant l'application mobile ILO Events.
    - ii) L'accréditation est gérée en ligne depuis la dix-neuvième Réunion régionale des Amériques (Panama, 2018). Depuis la dix-septième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique (Singapour, 2022), les badges comportent une photographie (et, dans la mesure du possible, les passeports biométriques sont utilisés pour l'accréditation), ce qui permet de renforcer la sécurité.
  - **Communications:**
    - i) Depuis la dix-septième Réunion régionale des Amériques (Santiago, 2010), des journalistes sont invités à couvrir les réunions régionales.
    - ii) Depuis la quatorzième Réunion régionale africaine (Abidjan, 2019), les réunions sont retransmises en vidéo à l'intention du grand public.
7. Malgré ces améliorations, les modalités générales des réunions régionales de l'OIT restent globalement identiques à celles adoptées par le Conseil d'administration en 1996.

## 2. Participation aux réunions régionales de l'OIT

8. L'analyse de la participation des délégations tripartites ainsi que des chefs d'État et ministres aux réunions régionales ne permet pas de dégager une tendance commune aux quatre régions. Le taux de participation des États Membres concernés aux quatre réunions régionales soumises à examen était de 81 pour cent en moyenne, soit une légère baisse par rapport aux réunions régionales antérieures. De plus, il a été indiqué que plusieurs délégations nationales n'étaient pas pleinement tripartites – une tendance qui, malheureusement, semble se développer dans toutes les régions <sup>8</sup>. Si l'on prend en compte toutes les réunions depuis 2000

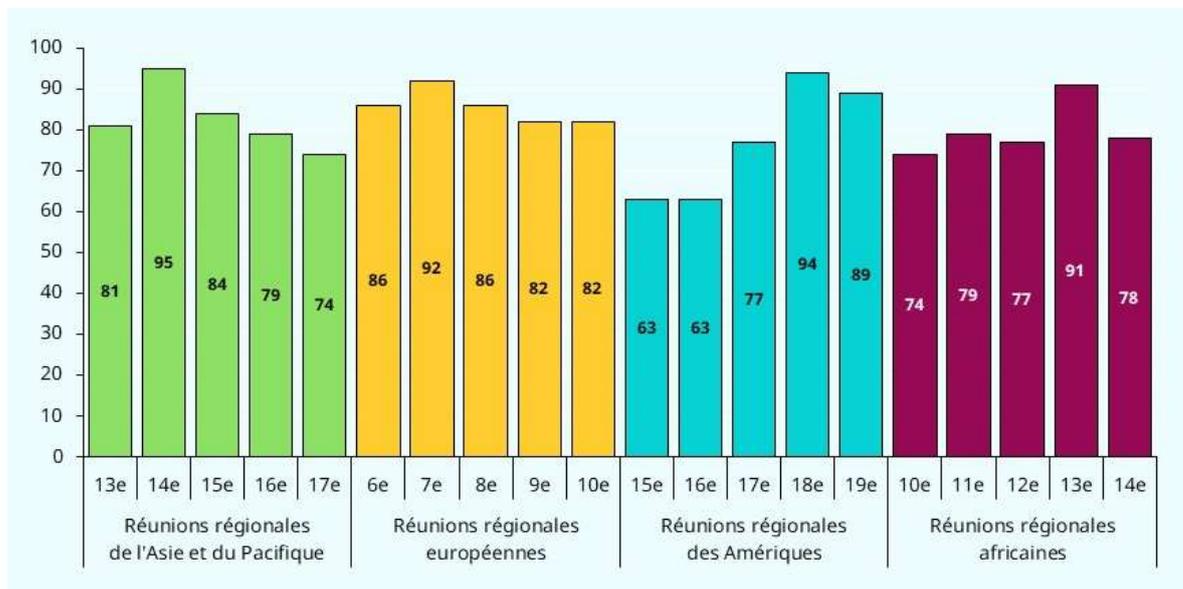
---

<sup>7</sup> Le projet de rapport de la seizième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique n'a pas été soumis pour adoption par la réunion, mais a été publié sur Internet. Les participants disposaient d'un délai pour apporter des corrections à leurs déclarations. En outre, les procès-verbalistes et les traducteurs ne se rendent plus à la réunion régionale en personne, mais travaillent depuis le siège ou le bureau régional concerné.

<sup>8</sup> Pour obtenir des informations détaillées et à jour sur les délégations incomplètes et non accréditées aux quatre réunions régionales, voir [GB.347/LILS/2](#).

(figure 1<sup>9</sup>), la participation a quelque peu diminué dans la région de l'Asie et du Pacifique<sup>10</sup> ainsi qu'en Europe<sup>11</sup> lors des quatre dernières réunions régionales. Dans la région des Amériques et en Afrique, la participation a augmenté, sauf à la dernière réunion régionale<sup>12</sup>. En outre, dans le cas de l'Afrique, de l'Europe et de la région de l'Asie et du Pacifique, les États Membres sont plus nombreux à assister à la Conférence internationale du Travail qu'à leur réunion régionale, tandis que dans la région des Amériques, les États Membres participent davantage à leur réunion régionale.

► **Figure 1. Taux de participation des États Membres concernés aux réunions régionales, depuis 2000**



- Le nombre de délégués titulaires assistant aux réunions régionales (figure 2) semble stable dans la région de l'Asie et du Pacifique, en baisse en Europe, fluctuant dans la région des Amériques et en hausse en Afrique. La participation des femmes ne cesse d'augmenter dans toutes les régions, et la proportion moyenne de femmes au sein des délégations est actuellement de 31,8 pour cent<sup>13</sup>.

<sup>9</sup> Les régions étant composées différemment, la figure 1 présente la participation des États Membres concernés en pourcentage, et non en chiffres absolus.

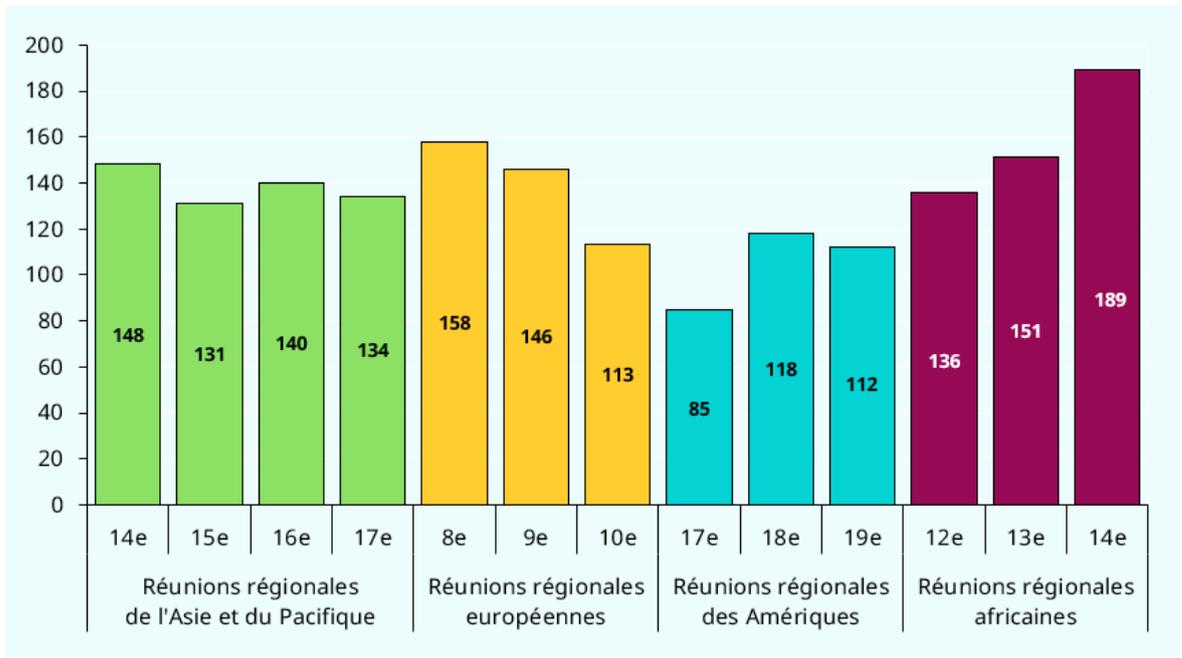
<sup>10</sup> Depuis 2000, dix pays de la région de l'Asie et du Pacifique sont devenus Membres de l'OIT.

<sup>11</sup> La participation à la dixième Réunion régionale européenne (Istanbul, 2017) a été influencée par le fait que la Confédération syndicale internationale (CSI) et la Confédération européenne des syndicats (CES) avaient appelé leurs organisations affiliées à ne pas y assister.

<sup>12</sup> Les figures 1, 2 et 3 tiennent compte de la dix-septième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique (Singapour, 2022), tenue récemment.

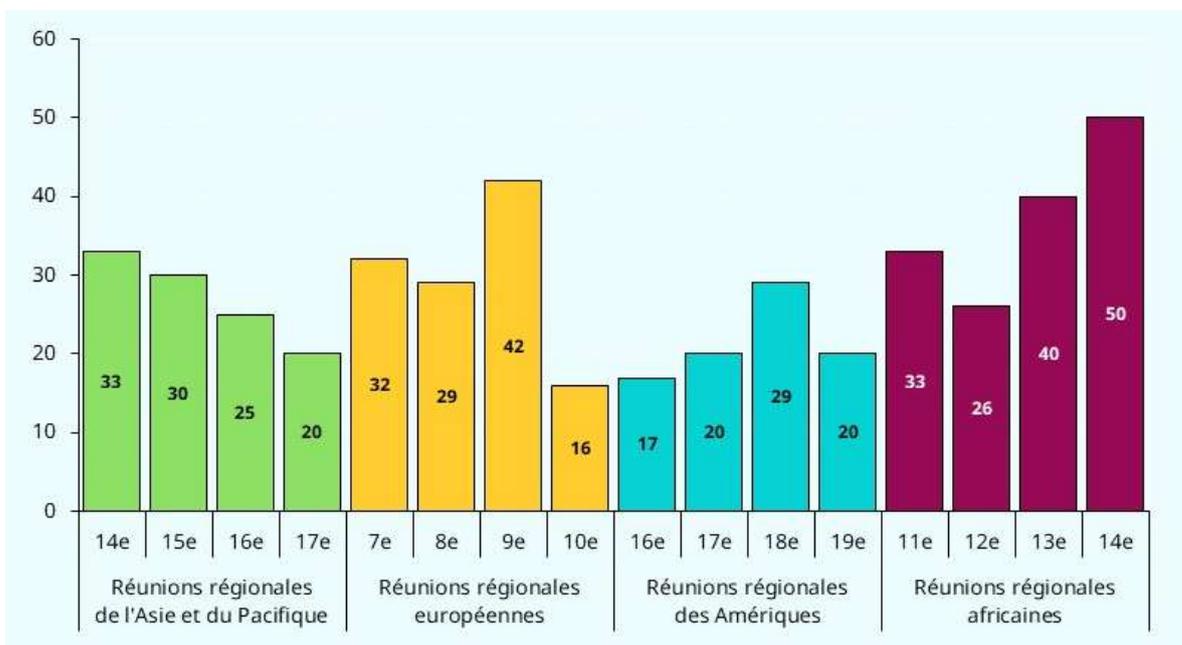
<sup>13</sup> Pour obtenir des informations détaillées sur la participation des femmes aux réunions régionales, voir le document GB.347/LILS/2.

► **Figure 2. Nombre de délégués titulaires enregistrés ayant assisté aux réunions régionales, depuis 2006**



10. La participation des chefs d'État et des ministres (figure 3) varie sensiblement au fil du temps et selon la réunion régionale concernée, peut-être en fonction de l'attractivité et de l'accessibilité de la ville ou du pays hôte. Dans l'ensemble, leur participation a diminué dans la région de l'Asie et du Pacifique ainsi qu'en Europe (sauf à la neuvième Réunion régionale européenne (Oslo, 2013)), et a généralement augmenté en Afrique et dans la région des Amériques (sauf à la dix-neuvième Réunion régionale des Amériques (Panama, 2018)).

► **Figure 3. Nombre de chefs d'État et ministres ayant assisté aux réunions régionales, depuis 2005**



### 3. Analyse coûts-avantages

#### 3.1. Méthodologie

11. Les données pour l'analyse des coûts et avantages ont été recueillies au moyen: i) de consultations avec les représentants des gouvernements des différentes régions, les groupes des employeurs et des travailleurs, et un large éventail de membres du personnel du BIT au siège et sur le terrain; ii) d'une étude des documents officiels et sites Web pertinents; iii) d'une enquête en ligne menée auprès des mandants tripartites dans toutes les régions de l'OIT; et iv) d'un questionnaire adressé aux bureaux régionaux de l'OIT.
12. Des réponses au questionnaire ont été reçues de tous les bureaux régionaux de l'OIT. L'enquête n'a pas été conduite par échantillonnage aléatoire, mais a été envoyée à tous les mandants tripartites enregistrés dans la base de données d'évaluation du BIT. L'échantillon était donc composé des mandants qui se sont portés volontaires pour y participer <sup>14</sup>. Un total de 281 mandants (89 gouvernements, 69 employeurs, 111 travailleurs et 12 sans affiliation établie) ont participé à l'enquête <sup>15</sup>, comme le montre le tableau 1 <sup>16</sup>.

► **Tableau 1. Nombre de participants à l'enquête**

	Afrique	Amériques	Asie et Pacifique	Europe
Questionnaires d'enquête remplis reçus	75	43	52	94
de (nombre de pays)	36	23	28	42

13. Dans la plupart des cas, un ou deux seulement des trois groupes de mandants dans un pays ont rempli le questionnaire <sup>17</sup>, et dans de nombreux cas, les participants à l'enquête n'ont pas répondu à une ou plusieurs questions. Malgré ces lacunes, l'enquête fournit des indications précieuses sur les avis des mandants quant à l'utilité et aux faiblesses des réunions régionales de l'OIT sous leur forme actuelle. Les résultats de l'enquête ont été complétés par des consultations approfondies.

#### 3.2. Suivi des réunions régionales de l'OIT

14. Un examen à mi-parcours a été conduit pour deux des quatre réunions régionales à l'examen. Dans le cas de la seizième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique, le rapport relatif à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la Déclaration de Bali <sup>18</sup> montre que les priorités énoncées dans la déclaration ont été intégrées dans les exercices de programmation et de mobilisation de ressources. Les programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) qui ont été établis depuis que la déclaration a été adoptée font référence à la nécessité d'en promouvoir les objectifs, et les nouvelles priorités ont exercé une influence sur les travaux de

<sup>14</sup> L'enquête étant fondée sur un échantillon constitué en définitive des mandants qui se sont portés volontaires pour y participer et non sur un échantillon probabiliste, il n'a pas été possible d'estimer les marges d'erreur. De plus, les données n'ont pas été pondérées pour tenir compte de la composition démographique de chaque population cible.

<sup>15</sup> Équivalent à un taux de réponse d'environ 12 pour cent. Environ 40 pour cent des participants à l'enquête étaient membres du Conseil d'administration du BIT, et environ 40 pour cent avaient assisté à l'une des quatre réunions régionales à l'examen.

<sup>16</sup> Dans 17 des questionnaires qui ont été reçus, le pays de résidence du participant n'était pas indiqué.

<sup>17</sup> Sur les 129 pays qui ont participé à l'enquête, 13 ont renvoyé les questionnaires des trois de mandants, 50 ceux de deux groupes de mandants et 66 ceux d'un seul groupe.

<sup>18</sup> [GB.337/INS/12/7](#) couvrant la période allant de janvier 2017 à décembre 2018. Pour une analyse plus détaillée, voir *Bali Declaration Implementation Progress Report 2017–2018*.

certaines des équipes de pays des Nations Unies. En outre, 12 notes de synthèse ont été publiées en octobre 2017 et mises à jour à la fin de 2018. Il ressort de l'examen à mi-parcours que la Déclaration de Bali a eu un impact positif, qu'il est toutefois difficile d'attribuer au document final de la réunion régionale, car les priorités que celui-ci définit coïncident de manière générale avec ce que l'OIT faisait déjà.

15. La Déclaration d'Abidjan adoptée par la quatorzième Réunion régionale africaine a été complétée par un plan de mise en œuvre qui a été soumis à la 340<sup>e</sup> session du Conseil d'administration (octobre-novembre 2020)<sup>19</sup>. En 2021, le plan de mise en œuvre a fait l'objet d'un examen à mi-parcours couvrant la période de décembre 2019 à septembre 2021, qui a été conduit au moyen d'une enquête auprès des mandants de l'OIT dans la région<sup>20</sup>. L'enquête a révélé que des activités liées à la Déclaration d'Abidjan avaient été menées dans 58,5 pour cent des États Membres africains et que le taux global de réalisation était considéré comme satisfaisant. Cependant, comme dans le cas de la Déclaration de Bali, les activités signalées par les mandants n'avaient pas toutes été lancées comme suite au plan de mise en œuvre, beaucoup étant déjà engagées avant son adoption. Il serait donc présomptueux d'attribuer les progrès accomplis à la seule déclaration, quand bien même celle-ci a emporté une forte adhésion parmi les mandants dans la région.
16. Tous les bureaux régionaux de l'OIT qui ont répondu au questionnaire, sauf un, se sont montrés assez critiques quant à l'impact des réunions régionales et aux suites qui leur sont données. Ils indiquent que les conclusions sont pour l'essentiel une réaffirmation des priorités thématiques existantes pour leur région et que la recherche, la collecte et l'analyse des données nécessaires pour établir le rapport du Directeur général augmentent considérablement leur charge de travail. Ils font remarquer qu'il est difficile de prétendre que les réunions régionales offrent un bon rapport coûts-avantages.
17. Il ressort des résultats de l'enquête auprès des mandants tripartites que 31 pour cent des participants ne connaissent pas les conclusions adoptées par les réunions régionales respectives. Seuls 41 pour cent de ceux qui ont répondu à la question (133 sur 281) déclarent que les conclusions de la réunion régionale sont prises en compte dans les documents de politique nationale, principalement les PPTD ou les politiques nationales en faveur de l'emploi et de la protection sociale (voir tableau 2).

► **Tableau 2. Nombre de participants qui considèrent que les conclusions des réunions régionales sont prises en compte dans les politiques nationales**

	Afrique	Amériques	Asie et Pacifique	Europe	Total
Nombre de mandants qui ont répondu	36	23	28	42	<b>129</b>
de (nombre de pays)	25	15	17	28	<b>85</b>
Nombre de mandants qui considèrent que les conclusions sont prises en compte dans les stratégies nationales	21	14	9	10	<b>54</b>
de (nombre de pays)	16	8	9	8	<b>41</b>

<sup>19</sup> GB.340/INS/8(Rev.1), Annexe III.

<sup>20</sup> Des réponses ont été reçues de 49 des 54 pays africains, avec un taux de réponse plus faible pour les organisations d'employeurs (37 sur 54) et les organisations de travailleurs (31 sur 54).

18. Il a été demandé aux mandants de noter l'efficacité, l'impact, le suivi et les avantages supplémentaires des réunions régionales de l'OIT sur une échelle de 0 (niveau le plus bas) à 10 (niveau le plus élevé) (tableau 3).

► **Tableau 3. Efficacité des réunions régionale de l'OIT** (nombre de participants, échelle de 0 à 10)

	Afrique		Amériques		Asie et Pacifique		Europe		Total	
	Bas (0-5)	Élevé (6-10)	Bas (0-5)	Élevé (6-10)	Bas (0-5)	Élevé (6-10)	Bas (0-5)	Élevé (6-10)	Bas (0-5)	Élevé (6-10)
Impact	16	38	9	16	15	19	34	14	74	87
Coût-efficacité	24	25	11	14	17	16	31	15	83	70
Suite donnée aux réunions régionales	25	28	14	11	18	14	35	12	92	65
Avantages supplémentaires	16	36	5	21	9	24	23	23	53	104
Aucun des éléments ci-dessus		8		4		6		6		24

19. Si les mandants des régions Afrique et Amériques évaluent favorablement dans l'ensemble les réunions régionales, les avis des mandants de la région Asie et Pacifique et de la région Europe sont nettement plus critiques. Globalement, les participants représentant les organisations d'employeurs et de travailleurs attribuent des notes légèrement plus hautes que les gouvernements. Les mandants des quatre régions critiquent l'insuffisance des suites données aux réunions régionales, une observation à laquelle le personnel du BIT interrogé fait écho.

### 3.3. Avantages des réunions régionales de l'OIT

20. Plus de la moitié des participants à l'enquête dans les quatre régions se disent satisfaits de la manière dont les réunions régionales sont préparées et organisées par le Bureau, comme le montre le tableau 4.

► **Tableau 4. Satisfaction quant à divers aspects des réunions régionales**

	Afrique		Amériques		Asie et Pacifique		Europe		Total	
	O	N	O	N	O	N	O	N	O	N
Le soutien global du BIT était bon	36	2	23	1	28	1	32	4	119	8
Les documents du BIT étaient de grande qualité	36	2	23	0	27	1	33	4	119	7
La durée de la réunion était suffisante pour atteindre des résultats	27	29	21	18	26	24	28	33	102	104
La réunion régionale a constitué une plateforme utile pour le réseautage	29	3	21	1	25	2	27	7	102	13
La participation tripartite a été effective	29	5	19	3	22	5	14	21	84	34
La réunion régionale a constitué une plateforme utile pour le partage de connaissances	28	2	19	3	22	5	14	21	83	31

Note: O = d'accord; N = pas d'accord.

21. Dans leurs commentaires, de nombreux participants se félicitent des avantages supplémentaires qu'offrent les réunions régionales – en particulier, les possibilités de réseautage et de partage de connaissances. Certains soulignent l'importance des réunions régionales en ce qu'elles favorisent l'adhésion des régions aux priorités et aux stratégies mondiales de l'OIT, ainsi que la discussion sur les politiques et les cadres de résultats de l'OIT sous l'angle des caractéristiques, des besoins et des aspirations des régions. Dans certains cas, les mandants organisent leur propre assemblée à l'occasion d'une réunion régionale, réduisant ainsi les frais de voyage et les frais généraux. Les participants saluent la possibilité d'engager un dialogue social au niveau régional. De nombreux participants, en particulier ceux de pays où l'OIT n'a pas de bureau, affirment que les réunions régionales sont une excellente occasion pour les mandants de rencontrer la directrice ou le directeur du bureau de pays compétent de l'OIT et les experts techniques du BIT. Le tableau 5 présente le nombre de participants qui déclarent que les réunions régionales offrent de telles possibilités. Ces avantages intangibles ne peuvent pas être quantifiés, mais sont très appréciés des mandants dans les régions. De plus, plusieurs participants indiquent que les réunions régionales offrent la possibilité d'élaborer des stratégies, des positions et des projets communs, de nouer des partenariats et de renforcer l'appropriation de l'Agenda du travail décent par les régions.

► **Tableau 5. Nombre de participants qui déclarent que les réunions régionales offrent la possibilité:**

	Afrique	Amériques	Asie et Pacifique	Europe	Total
de rencontrer des collègues et des mandants	46	22	34	41	<b>143</b>
de partager des connaissances	49	19	31	37	<b>136</b>
de réseauter en général	35	14	23	38	<b>110</b>
d'élaborer des conclusions stratégiques	41	15	20	25	<b>101</b>
d'évaluer les progrès accomplis depuis la dernière réunion régionale	37	14	14	22	<b>87</b>
de rencontrer les fonctionnaires du BIT	24	13	24	26	<b>87</b>
de rencontrer les partenaires de développement	27	13	15	11	<b>66</b>
de participer à des manifestations parallèles	24	11	14	12	<b>61</b>
de rencontrer de hauts responsables du pays hôte	13	8	8	11	<b>40</b>

### 3.4. Faiblesses des réunions régionales de l'OIT

22. Une évaluation de l'efficacité des réunions régionales appelle l'attention sur quelques faiblesses. La durée des réunions régionales – quatre jours – est une cause de profond mécontentement, de nombreux participants l'estimant trop courte pour atteindre des résultats concrets. Les participants indiquent que cela est dû en partie au temps consacré aux déclarations générales en séance plénière, qui selon eux n'apportent pas une forte valeur ajoutée. La majorité des participants à l'enquête mettent en question le coût-efficacité des réunions régionales. Si les frais de voyage et le temps de voyage des délégués ne sont pas considérés comme un obstacle important, les mandants de toutes les régions critiquent l'absence de participation tripartite effective dans certaines délégations et, surtout, le fait qu'il n'est pas donné suite aux conclusions des réunions régionales.

23. Du point de vue des programmes, la plus grande faiblesse des réunions régionales semble être le fait que leurs conclusions ne sont pas ancrées dans le cadre axé sur les résultats de l'OIT. Il s'ensuit que ni les mandants ni le Bureau ne sont tenus de prendre en considération ces conclusions lors de l'élaboration du programme et budget, du plan stratégique ou des PPTD, ou lorsqu'il est rendu compte des résultats dans le rapport biennal du Bureau sur l'exécution du programme. La Déclaration d'Abidjan (2019) cherche à remédier à cette faiblesse en demandant au Bureau d'élaborer un plan de mise en œuvre et de procéder à un examen à mi-parcours pour en évaluer les progrès; pourtant, les éléments de la Déclaration ne sont pas pris en compte dans les résultats stratégiques et les produits à l'échelle du Bureau.
24. Le personnel du Bureau qui a été interrogé aux fins du présent rapport partage l'avis des mandants sur l'impact et l'efficacité des réunions régionales, mais se dit plus préoccupé par le rapport coût-efficacité et l'impact des réunions <sup>21</sup>.

### 3.5. Coût des réunions régionales de l'OIT

25. Le tableau 6 présente le coût réel estimatif des quatre dernières réunions régionales, tenues durant la période de 2016 à 2019. Ce coût comprend les coûts directs (tels que voyages, services d'interprétation et hébergement) et les dépenses indirectes de personnel prises en charge par le Bureau, une estimation de la contribution du pays hôte et une approximation des frais de voyage des États Membres <sup>22</sup>. Ces estimations sont fondées sur les listes de participants et les listes du secrétariat des quatre réunions régionales, les registres financiers tenus par le Bureau, les coûts standard de l'Organisation des Nations Unies pour le personnel et les voyages, les entretiens avec le personnel du Bureau au siège et sur le terrain, et des estimations du prix des billets d'avion obtenues auprès d'agences de voyage en ligne.

► **Tableau 6. Coût des réunions régionales de l'OIT (en milliers de dollars É.-U.)**

	Afrique Abidjan 2019	Asie et Pacifique Bali 2016	Amériques Panama 2018	Europe Istanbul 2017	Total	Moyenne
Coûts directs OIT	890	1 090	840	310	3 130	782,5
Dépenses de personnel BIT	910	1 120	890	1 010	3 930	982,5
<b>Total coûts OIT</b>	<b>1 800</b>	<b>2 210</b>	<b>1 730</b>	<b>1 320</b>	<b>7 060</b>	<b>1 765</b>
Coûts directs pays hôte	560	50 *	1 650	2 000	4 260	1 065
Coûts directs États Membres	1 580	800	570	590	3 540	885
<b>Total coûts États Membres</b>	<b>2 140</b>	<b>850</b>	<b>2 220</b>	<b>2 590</b>	<b>7 800</b>	<b>1 950</b>
<b>Total coûts de chaque réunion</b>	<b>3 940</b>	<b>3 060</b>	<b>3 950</b>	<b>3 910</b>	<b>14 860</b>	<b>3 715</b>

\* La réunion de Bali a été en grande partie financée par les ressources du Bureau.

<sup>21</sup> En outre, les membres du personnel font remarquer que les réunions régionales ont une empreinte carbone considérable, chaque réunion donnant lieu à environ 400 voyages par avion, aller et retour.

<sup>22</sup> Le tableau ne comprend pas les dépenses de personnel engagées par les États Membres et par le pays hôte, car elles varient d'un pays à l'autre et sont très difficiles à quantifier.

26. Suivant la réunion régionale, les dépenses de personnel du BIT représentent entre 45 et 50 mois de travail par an, ce qui signifie que la cessation des réunions régionales permettrait au Bureau de créer jusqu'à quatre postes. Toutefois, les économies ne se matérialiseraient pas immédiatement, compte tenu du temps nécessaire pour redéployer du personnel. En revanche, les économies de coûts directs seraient immédiatement disponibles et pourraient être utilisées, par exemple, pour étendre la présence de l'OIT sur le terrain. De manière générale, le coût total de chaque réunion régionale est d'environ 99 000 dollars des États-Unis (dollars É.-U.) par État Membre et d'environ 13 000 dollars É.-U. par délégué participant à la réunion.
27. Du point de vue du Bureau, les mesures suivantes permettraient de considérablement réduire les coûts:
  - i) remplacer le rapport détaillé du Directeur général par de courts documents thématiques;
  - ii) remplacer les déclarations générales en séance plénière par des tables rondes ou des groupes de travail thématiques;
  - iii) réduire d'au moins 30 pour cent la taille du secrétariat;
  - iv) assurer à distance l'appui du Bureau;
  - v) réduire la durée des réunions de quatre à trois (ou deux) jours.
28. Ces changements réduiraient le coût des réunions régionales d'environ 700 000 dollars É.-U. en moyenne, dont 500 000 dollars É.-U. pour le Bureau (y compris le temps de travail) et 200 000 dollars É.-U. pour le pays hôte et les États Membres.
29. En conclusion, les mandants attachent une grande importance aux réunions régionales de l'OIT. Ils considèrent que les avantages de ces réunions ne découlent pas principalement des conclusions qui y sont adoptées ou des déclarations officielles en séance plénière, souvent peu suivies, mais plutôt de la possibilité d'échanger des connaissances et des expériences, de réseauter et de nouer et stimuler les partenariats. L'appropriation régionale et l'identité régionale sont aussi des facteurs importants. Les réunions régionales offrent l'occasion de tirer parti des connaissances et des capacités régionales. Ces avantages intangibles ne peuvent pas être quantifiés en termes monétaires, mais la majorité des mandants estiment qu'ils justifient les dépenses engagées par l'OIT et les États Membres. Néanmoins, il existe une marge considérable pour améliorer l'efficacité et le coût-efficacité des réunions régionales de l'OIT et pour en rehausser l'impact sur le terrain.

#### 4. Options envisageables pour l'avenir

30. Le Conseil d'administration examinera la possibilité de maintenir, de supprimer ou d'adapter les réunions régionales. Les avantages et les inconvénients des deux premières options, qui sont plutôt simples, sont résumés ci-après.

### Option 1. Maintien du statu quo

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les avantages des réunions régionales sous leur forme actuelle, tels qu'indiqués plus haut, seraient conservés («Pourquoi essayer de réparer ce qui n'est pas cassé?»).</li> <li>• Certaines améliorations pourraient être apportées.</li> <li>• Les coûts pour les États Membres pourraient être réduits moyennant le recours accru à des modes de participation tripartite hybrides.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les faiblesses exposées plus haut subsisteraient.</li> <li>• Coûts élevés (voir les estimations indiquées plus haut).</li> <li>• La marge d'amélioration serait limitée par les contraintes inhérentes à la forme actuelle des réunions régionales.</li> <li>• La participation en mode hybride entraverait le réseautage.</li> </ul>

### Option 2. Suppression des réunions régionales de l'OIT

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La question des faiblesses des réunions régionales deviendrait sans objet.</li> <li>• Les ressources économisées pourraient être réaffectées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les avantages relatifs à l'appropriation et à l'identité régionales seraient perdus.</li> <li>• Certaines des ressources susceptibles d'être économisées (dépenses de personnel) pourraient être difficiles à réinvestir à court terme.</li> </ul>

31. Une troisième option serait de conserver dans la mesure du possible les réunions régionales sous leur forme actuelle mais d'étudier d'autres scénarios qui permettraient d'obtenir des résultats comparables à moindre coût. Les quatre scénarios exposés ci-après ont été écartés après analyse car jugés irréalisables pour des raisons politiques, institutionnelles, financières ou logistiques.

### Option 3.1. Regroupement des réunions régionales de l'OIT et des sessions de la Conférence internationale du Travail à Genève

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certains avantages des réunions régionales seraient conservés.</li> <li>• Les coûts supportés par les États Membres seraient considérablement réduits.</li> <li>• Il ne serait plus nécessaire d'avoir un pays hôte.</li> <li>• Les services d'appui fournis par le BIT seraient plus efficaces et moins coûteux.</li> <li>• La réunion régionale pourrait se tenir au siège de l'OIT.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les faiblesses énumérées plus haut subsisteraient.</li> <li>• Cette option serait très difficile (voire impossible) à mettre en œuvre d'un point de vue logistique en raison de la réforme du fonctionnement de la Conférence internationale du Travail.</li> <li>• Les réunions régionales devraient se tenir avant l'ouverture de la session de la Conférence, c'est-à-dire avant l'arrivée des ministres. Elles ne pourraient pas avoir lieu après la session de la Conférence, celle-ci étant immédiatement suivie de la session du Conseil d'administration.</li> <li>• Certains avantages des réunions régionales sont liés au fait qu'elles ont lieu dans chaque région et qu'elles contribuent de cette façon à renforcer l'appropriation et l'identité régionales.</li> <li>• Genève est une ville chère. Certains États Membres n'ont pas les moyens d'y envoyer des délégations tripartites pour participer à des réunions régionales ou à la Conférence internationale du Travail.</li> </ul>

### Option 3.2. Regroupement des réunions régionales de l'OIT et des sessions de la Conférence internationale du Travail organisées alternativement dans chaque région

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certains avantages des réunions régionales seraient conservés.</li> <li>• Ce ne seraient plus les mandants qui feraient le déplacement jusqu'au lieu de la Conférence, mais la Conférence qui irait là où se trouvent les mandants.</li> <li>• Les coûts supportés par les États Membres seraient réduits (principalement dans la région concernée).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les faiblesses énumérées plus haut subsisteraient.</li> <li>• Les coûts seraient beaucoup plus élevés (les économies potentielles seraient bien inférieures aux surcoûts).</li> <li>• Cette option serait applicable d'un point de vue juridique mais excessivement difficile (voire impossible) à mettre en œuvre sur le plan logistique.</li> <li>• Les réunions régionales devraient se tenir avant l'ouverture de la session de la Conférence, c'est-à-dire avant l'arrivée des ministres.</li> <li>• Seul un très petit nombre de pays disposent de locaux suffisamment vastes pour accueillir une session de la Conférence internationale du Travail.</li> </ul>

### Option 3.3. Regroupement des réunions régionales de l'OIT et des réunions régionales organisées par d'autres organismes <sup>23</sup>

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certains avantages des réunions régionales seraient conservés.</li> <li>• Les coûts supportés par l'OIT et par les États Membres seraient considérablement réduits.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les faiblesses énumérées plus haut subsisteraient.</li> <li>• La structure tripartite de l'OIT n'est pas toujours compatible avec ces réunions.</li> <li>• L'OIT n'aurait aucun contrôle sur le calendrier.</li> <li>• Les régions telles que définies à l'OIT ne correspondent guère aux structures régionales des autres entités.</li> </ul>

### Option 3.4. Approche par région

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certaines régions pourraient décider de maintenir le statu quo quand d'autres pourraient décider de ne pas tenir de réunions régionales.</li> <li>• Certains avantages des réunions régionales seraient conservés dans certaines régions.</li> <li>• Cette option offrirait davantage de souplesse à chaque région.</li> <li>• Des économies pourraient être réalisées si les régions décidaient de ne pas tenir de réunions régionales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les faiblesses énumérées plus haut subsisteraient.</li> <li>• Les mandants partisans d'une approche unique (tenue de réunions régionales dans toutes les régions ou dans aucune) sont catégoriquement opposés à cette option.</li> </ul>

### Option 4. Remplacement des réunions régionales de l'OIT par des forums régionaux de l'OIT

32. Une quatrième option consisterait à repenser le fonctionnement des réunions régionales de l'OIT. Au cours des consultations, tous les groupes régionaux sauf un, les partenaires sociaux et le personnel du Bureau se sont dits ouverts à une réforme de la manière dont les réunions régionales sont conçues et organisées, pour autant que l'efficacité et l'impact de ces réunions s'en trouvent renforcés.
33. L'OIT pourrait conserver les aspects positifs des réunions régionales en les transformant en **forums régionaux**. Ces forums permettraient de mieux concilier les attentes des mandants en matière d'appropriation régionale, de réseautage et d'échanges, la nécessité de disposer de plateformes régionales pour examiner des stratégies de promotion du travail décent dans le cadre de la Coalition mondiale pour la justice sociale, et la volonté de faire en sorte que les conclusions des réunions soient mieux intégrées dans le cadre de résultats de l'OIT. Si le Conseil d'administration devait se prononcer en faveur d'une réforme des réunions régionales, les nouvelles modalités pourraient être mises à l'essai sur un cycle de quatre ans.

<sup>23</sup> Telles que la Conférence interaméricaine des ministres du travail, la Réunion des ministres de l'emploi et des affaires sociales de l'Union européenne, la Réunion des ministres du travail de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur le développement social, le travail et l'emploi.

34. Les forums régionaux pourraient être organisés selon les modalités générales suivantes:

• **Objet:**

- Promouvoir le programme mondial en faveur de la justice sociale au niveau régional, dans le cadre de la Coalition mondiale pour la justice sociale.
- Fournir une plateforme propice au réseautage, au partage de connaissances et à la mise en commun des bonnes pratiques à l'échelle de chaque région.
- Renforcer les partenariats et la cohérence des politiques au niveau régional.
- Adapter les résultats stratégiques de l'OIT et les produits qui y sont associés à la situation de chaque région.

• **Ordre du jour:**

- Questions thématiques d'une importance cruciale pour la région<sup>24</sup> ou questions de portée mondiale examinées sous l'angle de la situation de la région<sup>25</sup>.
- Possibilité de choisir des sujets de discussion différents selon les régions.

• **Contributions:**

- Rapports thématiques succincts énonçant les points proposés pour la discussion, en lien avec le cadre de résultats de l'OIT<sup>26</sup>.
- Pas de rapport général du Directeur général<sup>27</sup>.

• **Fréquence et durée:**

- Maintien du système de roulement actuel fondé sur un cycle de quatre ans.
- Deux à trois jours.

• **Organisation des travaux:**

- Débats dans le cadre de tables rondes tripartites et ateliers techniques.
- Exposés sur les résultats des ateliers, suivis d'une discussion en plénière.
- Pas de déclarations générales en plénière.
- Maintien d'une réunion ministérielle informelle.
- S'il y a lieu, planification de manifestations sous-régionales<sup>28</sup>.

---

<sup>24</sup> Telles que la transition vers l'économie numérique, la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle ou la mise en place de socles de protection sociale.

<sup>25</sup> Telles que la Coalition mondiale pour la justice sociale ou la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies.

<sup>26</sup> Ces points pour discussion se présenteraient sous la même forme que les points proposés pour les discussions générales à la Conférence internationale du Travail.

<sup>27</sup> Les rapports biennaux sur l'exécution du programme rendent compte des résultats obtenus par région; ils pourraient facilement être complétés par des données et des informations compilées par les bureaux régionaux.

<sup>28</sup> Les réunions régionales de l'OIT couvrent des régions très étendues et très diverses; les mandants souhaiteraient peut-être se réunir au niveau sous-régional afin d'examiner des questions d'intérêt commun propres à la sous-région concernée. Ainsi, la Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique pourrait par exemple organiser quatre tables rondes sous-régionales (États arabes, Asie du Sud, Asie de l'Est et Océanie).

- **Résultat et suivi:**

- Pas de groupe de rédaction.
- Pas de conclusions formelles à adopter mais rédaction, par le Bureau, d'un résumé des points importants pour approbation par le forum et soumission au Conseil d'administration pour examen et suite à donner.

- **Participation et inscription:**

- Application des règles régissant la participation tripartite, sous réserve des modifications nécessaires.
- Possibilité d'inviter des experts des thématiques concernées et des représentants d'autres entités régionales<sup>29</sup> (liste soumise à l'approbation préalable du Conseil d'administration).
- Accord avec le pays hôte et systèmes d'inscription et de délivrance de badges, ainsi que le prévoient les modalités actuelles.
- L'opportunité de constituer une commission de vérification des pouvoirs devrait être réexaminée étant donné qu'aucune décision ne serait prise dans le cadre des forums régionaux et que la commission ne disposerait pas de suffisamment de temps pour examiner les éventuelles protestations et plaintes.

35. Les avantages et les inconvénients du remplacement des réunions régionales par des forums régionaux sont résumés ci-après.

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les forums régionaux auraient plus d'impact et seraient plus efficaces que les réunions régionales.</li> <li>● Les forums régionaux, moins formels que les réunions, seraient plus intéressants pour la Coalition mondiale pour la justice sociale et les plans stratégiques de l'OIT.</li> <li>● Le Centre international de formation de l'OIT, Turin, pourrait être associé aux préparatifs et à l'organisation des forums régionaux.</li> <li>● Les recommandations formulées par d'autres réunions de l'OIT sur des thématiques similaires pourraient être examinées dans le cadre du forum régional concerné.</li> <li>● Les perspectives sous-régionales seraient davantage prises en considération.</li> <li>● D'autres entités pourraient être mobilisées et incitées à participer plus activement, voire à cofinancer les forums régionaux de l'OIT.</li> <li>● Des économies seraient réalisées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Certaines modalités proposées pour les forums, si elles sont retenues, pourraient nécessiter la modification du <i>Règlement des réunions régionales</i> (et l'approbation de la version modifiée du règlement par le Conseil d'administration puis son adoption par la Conférence).</li> <li>● Les économies que cette option permettrait de réaliser seraient inférieures à celles qui résulteraient de la suppression des réunions régionales (option 2).</li> </ul>

<sup>29</sup> Par exemple des organismes des Nations Unies et des banques de développement.